

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 11 août 2025 à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

Mme Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, Mmes Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. Mme Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : Jonathan Daigle

RÈGLEMENT 2025-07

**RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE 270 ET 2021-03 POUR L'AJOUT
D'USAGES DANS LA ZONE CBM-3**

Avis de motion :	2 juin 2025
Adoption du 1 ^{er} projet :	2 juin 2025
Adoption du 2 ^e projet :	7 juillet 2025
Adoption :	11 août 2025
Promulgation :	12 août 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut modifier son règlement de zonage et que celui-ci croit qu'il y a lieu de modifier la grille des utilisations permises dans la zone CbM-3;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantale Côté

Appuyé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ordonner et de statuer par règlement de ce Conseil ce qui suit :

Article 1

Aux utilisations déjà permises dans la zone CbM-3 s'ajoute 4.6.1.7 : 3 à 6 logements, 4.6.1.8 : 6 à 8 logements, 4.6.1.9 : 9 logements et plus, 4.6.1.10 : collectives 10 chambres et plus, 4.6.1.11 : aux étages supérieurs du rez-de-chaussée et 4.2.6.2.5 : centre commercial planifié, et que cette définition soit incluse aux règlements de zonage 270 et 2021-03.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, ce 11^e jour d'août 2025.


Jocelyne Caron
MAIRE


Sophie Boucher
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE